



Le Héron pourpré

Code Natura A 029

Ardéidés

Ardea purpurea



© Emile Barbelette LPO

Description de l'espèce

Grand héron sombre, son cou très fin lui donne une allure "reptilienne". Le bec est plus effilé que celui du Héron cendré. La tête rousse est marquée d'un trait noir. Le dos est gris foncé. L'arrière du cou est roux et le devant blanc marqué de noir. Le ventre est roux foncé et les pattes jaunâtres.

Observation

Il niche essentiellement dans les roselières. Il fréquente les phragmitaies étendues. Son nid est une plate-forme de roseaux au cœur de la végétation.

La présence de cet oiseau sur un étang en période de reproduction est un indice assez fiable pour prouver sa nidification.

Les jeunes non volants peuvent être aperçus en bordure des roselières.

Distribution et effectifs

Il existe 3 populations : une asiatique, une dans l'est de l'Afrique et la population européenne.

L'effectif européen est de 50 000 à 100 000 couples.

De par la réduction de ses habitats, la population française est en déclin de plus de 30 % depuis le début des années 80 et ne dépasse pas 2 000 couples.

En région Centre, il niche principalement en Brenne (150 couples) et en Sologne (30 couples). En Indre-et-Loire, dans le Cher et le Loiret il niche en petit nombre. Il semble absent de l'Eure-et-Loir.

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

Ce héron ne se trouve que dans les régions d'étangs, où il subsiste des roselières de grande superficie.

Dans ces zones, il s'installe en colonie (en Camargue, des regroupements de 250 à 300 couples ont été observés).

Il lui faut également des zones de pêche où il trouvera ses proies préférées (poissons, batraciens, grosses larves d'insectes).

La principale menace pour cet oiseau est la disparition des grandes roselières. Il paraît donc important de préserver les sites accueillant les colonies de cet oiseau.

Des zones de tranquillité pourraient être établies autour des zones de reproduction.

La gestion extensive des étangs et la valorisation des roselières (zones de fraie pour de nombreux poissons), permettraient le maintien de son biotope de prédilection et entraîneraient une augmentation des surfaces de roselières dans notre région.